



FRGDS
AURA

Co-anime les réunions régionales porcines - 2 / an :

- Représentants de la filière intégrée (ANSP, Interporc, Inaporc...) et représentant des producteurs fermiers via les GDS.
- Échanges notamment autour de la PPA.

Lien permanent avec la DRAAF sur l'évolution de la situation : conséquences commerciales, diffusion, alertes, gestion de crise, etc.

Diffusion des document dans les réseaux : fiches techniques, actualités,...





Actions des GDS

Formations biosécurité :

- Proposées par l'ensemble des GDS d'AuRA depuis 2020 avec de fortes incitation à la réalisation (appels tels, mails, relances...).
- Nombre d'éleveurs formés depuis 2020 : environ 400.

Audits biosécurité porcine :

- Proposés par les GDS directement (audit BS) ou via des visites d'autres types : caisse coups durs, visite jeunes installés...
- Nombre d'éleveurs audités depuis 2020 : une vingtaine.

Informations

- Newsletter, site internet, mailing spécifique...





GDS Cantal
Les Actus du GDS du Cantal

Bilan 2023 des formations
11 formations pour 22 éleveurs formés en 2023 ! Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les maladies vectorielles en élevage de petits ruminants ;
- le bien-être animal dans les élevages de volailles ;
- le bien-être animal et la biosécurité en élevage de porcs ;
- sa session pour les éleveurs de bovins sur des thématiques vertes : santé du veau bovinier en passant par l'élevage et la prise en charge de la douleur chez les porcs.

Si vous avez été ces formations, pas de panique. N'hésitez pas à contacter votre GDS pour combler les prochaines sessions.

Formations à venir :

- ✓ Formation biosécurité en élevage bovin
- ✓ Métriers, le 5 mars
- ✓ Formation éleveur infirmier
- ✓ Auxiliaire, le 23 mai et 4 août

Liens utiles :

- ✓ www.gds15.com
- ✓ www.larpg-cantal.com

Aides MHE
Pour les foyers MHE
Le ministère de l'Agriculture a annoncé une aide pour les foyers touchés par le MHE jusqu'au 31/12/2023. Ces aides comprennent :
• le remboursement de 90 % des frais vétérinaires et l'indemnisation des animaux morts de MHE selon un forfait par catégorie d'animal identifié à celui prévu par le programme de l'Etat.
• Pour les foyers déclarés en 2023, les éleveurs peuvent déposer leur dossier depuis le 1er janvier et le 30 avril 2024, le relié à la faune.
• Pour les foyers déclarés entre le 1er janvier et le 30 avril 2024, le relié sera pris par le FMSSE (Fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental).

BVD
Une bonne résolution ? Dater les échantillons
Depuis 2020, le dépistage virologique de la BVD (viralité du virus BVD) est obligatoire pour les veaux nés dans les exploitations cantaliennes.
Ce dépistage s'effectue au moyen d'une boucle d'identification spécifique dans une enveloppe désignée au transport de matériel biologique.
Il est important de noter la date du prélèvement sur l'enveloppe : si trop de temps dans une enveloppe désignée au transport de matériel biologique, il est déconseillé de la réaliser et la réception de l'échantillon par le laboratoire, il est déconseillé de la réaliser. Une arrivée au laboratoire sous 15 jours permet une analyse dans des conditions optimales. Passé ce délai, un nouveau prélèvement doit être réalisé avec une nouvelle enveloppe.
Si un éleveur souhaite coller l'étiquette mentionnant l'adresse du laboratoire, il faut veiller à coller l'étiquette mentionnant l'adresse du laboratoire. Les échantillons sur les enveloppes optiques arrivent à destination, sans code-barres, il faut veiller à coller l'étiquette mentionnant l'adresse du laboratoire. L'échantillon ne pourra pas être analysé et le prélèvement devra à nouveau être réalisé pour que le bovin puisse bénéficier d'un statut BVD.

PPA (Peste Porcine Africaine)
Mise en place d'un audit obligatoire dès l'été 2024
Avec la proximité de la PPA des frontières françaises (cas sauvages et domestiques en Allemagne et en Italie), il est plus que nécessaire de renforcer la sécurité de nos élevages.
C'est pourquoi, le plan d'action national pour prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine, mis en place en 2018 avec notamment la formation obligatoire des éleveurs de porcs, a été révisé.
En 2024, des audits de biosécurité devront être réalisés dans tous les élevages de porcs. Les exploitations concernées en priorité seront celles situées dans les zones les plus à risque.

GDS Rhône

L'Écho Sanitaire change de formule !
Ce bulletin paraîtra désormais sous forme de Newsletter. Il sera consultable sur le site internet www.frgdsaura.fr et diffusé par email ou courrier.

Gazette Du Sanitaire

juin

Concours d'élevage les 7-8 Septembre à Pomeys

- Concours départemental pour les races Montbéliardes et Prim'Holstein
- Concours interdépartemental pour les races Simmental et Jersiaises
- Présentation des races allaitantes

Le règlement du concours sera communiqué prochainement

MHE - situation au 14 juin 2024

4311 foyers en France depuis le 19 septembre 2023

GDS de l'Isère
18 juillet 2022 · 🌐

[PPA : Information et prévention 🗣️]

🇫🇷 La France est indemne de la peste porcine africaine (PPA) mais la dynamique de déplacement du virus en Europe fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs de l'Hexagone.

🚨 ⚠️ Maintenir notre pays indemne de la maladie est primordial : l'apparition du virus en France entraînerait la fermeture totale ou partielle des marchés à l'export pour les porcs ou les produits porcins français.

👥 La campagne de communication mise en place par le ministère de l'agriculture cible quatre grands acteurs dont la mobilisation est essentielle pour protéger notre pays de la PPA : les éleveurs, les chasseurs, les voyageurs et les transporteurs.

Plus d'informations :

- Ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le...>
- GDS 38 : <https://www.frgdsaura.fr/peste-porcine-africaine...>

Éleveurs protégez vos animaux

0:02 / 0:30

J'aime Commenter

GDS
Auvergne Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

Actions des GDS

GDS
Auvergne Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

CHOISISSEZ VOTRE DÉPARTEMENT

BOVIN ▾ OVIN ▾ CAPRIN ▾ PORCIN ▾ EQUIN ▾ VOLAILLE ▾ POISSON ▾ ABEILLE ▾ TRANSFORMATION ▾

FIÈVRE PORCINE AFRICAINE : LES CAS SE RAPPROCHENT

La Fièvre Porcine Africaine (ou Peste Porcine Africaine) sévit en Italie, sur la population de sangliers sauvage depuis le tout début d'année 2022. À ce jour le nombre de cas en France...

FIÈVRE PORCINE AFRICAINE : APRÈS LES FRONTIÈRES ITALIENNES, C'EST AU TOUR DES FRONTIÈRES ALLEMANDES

Un foyer de FPA a été détecté le 25 mai 2022 dans un élevage plein air Allemand à 6,5 km de la frontière française (Bas Rhin). Diverses

PPA : OBLIGATION DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

La Peste Porcine Africaine (PPA, ou Fièvre Porcine Africaine FPA), maladie virale qui touche les porcs domestiques et les sangliers sévit en Italie, à moins de 100 km de la frontière...